



fiche n°4

LA PROTECTION DES BERGES

L'érosion est un phénomène naturel lié à la dynamique du cours d'eau. L'intervention pour la protection de la berge ne doit pas être systématique. Dans un premier temps, il faut s'interroger sur la cause de l'érosion :



LES CAUSES DE L'ÉROSION

Absence de végétation (voir fiche n°3) ; piétinement (voir fiche n°5) ; présence d'un ouvrage hydraulique (accélération de l'eau et remous) ; batillage naturel ou artificiel (bateaux) ; présence d'embâcles (voir fiche n°6) ; ragondins, rats musqués (voir fiche n°7).

S'il n'est pas possible d'agir sur la cause de l'érosion, une protection de la berge peut être envisagée.



Berge érodée sur l'Homée

4



SOLUTIONS RECOMMANDÉES

PRINCIPE :

La mise en œuvre d'une protection de berges est complexe en raison du grand nombre de paramètres à prendre en compte : débit, vitesse, profondeur, hauteur de berge, composition de la berge.

De plus, les techniques utilisées sont difficiles à mettre en œuvre. Ainsi il ne faut pas hésiter à prendre contact avec les techniciens de rivières pour étudier la solution la plus adaptée. Cette fiche s'intéressera donc uniquement aux méthodes faciles à mettre en œuvre par les riverains. Ce sont des techniques issues du génie végétal. Elles ont pour principe d'utiliser les végétaux (saules) pour stabiliser les berges.

En effet, les saules ont une forte capacité de reprise et la flexibilité des branches permet la réalisation d'ouvrages.



Saule blanc



Avant toute modification notable du tracé de la berge, il est demandé de prendre contact avec le service de la Police de l'eau, qui précisera s'il y a lieu d'engager une procédure de déclaration ou d'autorisation.

MISE EN ŒUVRE :

Le tressage

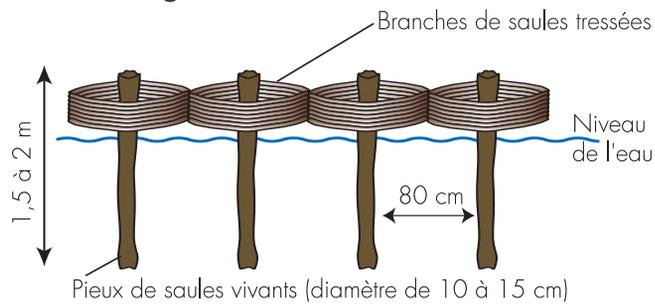


Schéma d'un tressage

(Source CATER Normandie)



Tressage

Cette technique consiste à enfoncer des pieux en pied de berge autour desquels sont tressées des branches de saules vivantes.

Le fascinage

Cette technique consiste à réaliser des fagots de branches de saules qui sont fixés par une rangée de pieux plantés en pied de berges. Pour compléter ces deux techniques, de la terre végétale peut être disposée en arrière des pieux pour faciliter la reprise des branches de saules. Elle sera maintenue par un géotextile biodégradable (toile de jute, coco...).

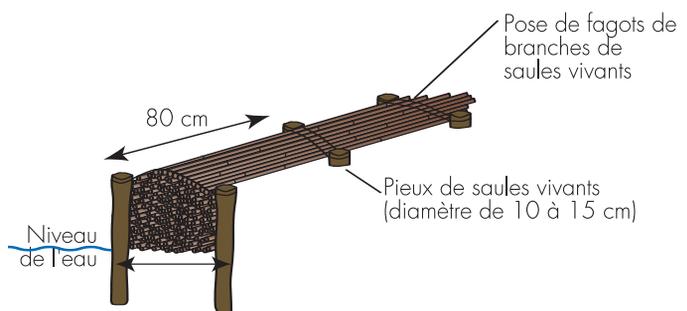


Schéma de fascinage

(Source CATER Normandie)



Géotextile en toile de jute.

Enfin, des boutures de saules pourront être plantées sur le géotextile (environ 5 plants au mètre carré pour végétaliser la berge (voir fiche n°3). L'implantation d'iris favorise également la stabilisation du pied de berge.

CHOISIR LE BON MOMENT :

Pour les aménagements dans le lit (mise en place de pieux...) : période de basses eaux (de juin à septembre).

Pour les plantations (boutures, fascines, tressage...) : de octobre à mars, pendant la période de repos de la végétation, hors gel.

AVANTAGES :

Il s'agit de techniques manuelles qui ne nécessitent pas l'intervention de gros engins.

Ce sont des techniques durables utilisant des matériaux naturels qui s'intègrent bien dans le paysage.

INCONVÉNIENT :

Main d'œuvre et temps de travail relativement important.

SUIVRE QUELQUES CONSEILS

- Entretenir la protection des berges tous les 3 à 5 ans (coupe sélective, recépage).
- Prélever les matériaux sur place.
- Varier les essences de saules.

À ÉVITER ABSOLUMENT

L'utilisation de matériaux tels que la tôle, le béton, les poteaux électriques, les gravats qui peuvent entraîner un risque de pollution et dégrader le paysage.